

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 221/2022

Aux Etablissements BAHEYKE

Après avoir reçu la Demande de Cotation n°002/CAB/PROGOU/EBB/2016, conclu avec le Gouvernement Provincial de la Mongala, pour un montant total hors taxe de francs congolais trente-sept millions huit cent vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-six, vingt un centime (CDF 37.827.586,21) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 24/08/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L YUMBA  
Directeur Général *à.i*